



Dossier de l'OHI n° S1/6100/2020

LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE n° 1
29 avril 2019

2^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-2)

Monaco, 21-24 avril 2020

ANNONCE ET DISPOSITIONS GENERALES

Références :

- A. Décision n° 27 de la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI (28 avril 2017)
- B. Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Annnonce de l'Assemblée

1. Conformément aux références A et B, la 2^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI se tiendra à Monaco du mardi 21 avril au vendredi 24 avril 2020.
2. La réunion de la Commission des finances et la réunion des chefs de délégations se tiendra le lundi 20 avril 2020 après-midi, au Secrétariat de l'Organisation hydrographique internationale (OHI).
3. L'Assemblée est l'organe décisionnel principal de l'OHI (Article V de la Convention relative à l'OHI), et il est essentiel que tous les Etats membres de l'OHI y soient représentés, non seulement afin d'examiner les activités passées de l'Organisation, mais également afin d'adopter un Programme de travail et un Budget de l'OHI efficaces et réalistes pour les trois prochaines années.
4. Le programme provisoire de l'Assemblée est fourni en Annexe A à la présente lettre circulaire.

Format et programme de l'Assemblée

5. L'Assemblée se tiendra à l'Auditorium Rainier III à Monaco. Les inscriptions s'effectueront toute la journée du lundi 20 avril 2020. Les autres réunions et événements qui se tiendront au cours de la période de l'Assemblée sont les suivants :
 - a. La Commission des finances se réunira le lundi 20 avril 2020 de 14h00 à 17h30 au Secrétariat de l'OHI afin d'examiner et de discuter des propositions financières et budgétaires. Compte tenu des contraintes de place, il est proposé qu'un nombre maximum de deux représentants pour chaque Etat membre soient présents à la réunion.
 - b. Une réunion d'information à l'intention exclusive des chefs de délégation des Etats membres se tiendra le lundi 20 avril 2020 de 18h00 à 20h00 au Secrétariat de l'OHI.
 - c. La cérémonie d'ouverture de l'Assemblée aura lieu dans la matinée du mardi 21 avril 2020. Les nouveaux Etats membres ayant adhéré à l'Organisation depuis la première session de l'Assemblée de l'OHI seront invités à présenter leur drapeau à cette occasion.
 - d. Les parties prenantes de l'industrie et les Etats membres seront invités à exposer leurs travaux et activités en matière d'hydrographie et de cartographie marine dans deux zones distinctes de l'Auditorium Rainier III. Les expositions seront inaugurées le mardi 21 avril 2020 à la suite de la cérémonie d'ouverture et resteront ouvertes jusqu'au vendredi 24 avril 2020, pour fermeture à midi.
 - e. L'élection du Directeur de l'OHI se tiendra le matin du vendredi 24 avril 2020.

Les informations hydrographiques, moteur de la connaissance du milieu marin

6. D'autres réunions impliquant les Etats membres peuvent être organisées pendant la période de l'Assemblée, le cas échéant. Les présidents des organes concernés qui souhaitent organiser ces réunions sont invités à informer le Secrétariat de l'OHI de leurs besoins avant le 31 décembre 2019, en précisant leurs préférences de dates et le nombre de participants prévu. Ceci permettra au Secrétariat de l'OHI de prendre les dispositions nécessaires.

7. L'Assemblée se réunira en session plénière afin d'examiner les comptes rendus du président du Conseil et du Secrétaire général correspondant aux programmes de travail de l'OHI, ainsi que toutes propositions soumises à l'examen de l'Assemblée, incluant la révision du Plan stratégique de l'OHI (cf. Décision n° 3 de la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI) ainsi que le Programme de travail et le Budget de l'OHI pour 2021-2023. Toutes les propositions devront se référer à l'un des trois programmes de l'OHI. Des questions thématiques relatives aux programmes pourront également être examinées, selon qu'il convient.

8. Des rapports seront rédigés par le Secrétariat de l'OHI, à partir des informations dont dispose le Secrétariat de l'OHI et des contributions du président du Conseil de l'OHI (soutenus par les comités de l'OHI – Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC), Comité de coordination inter-régional (IRCC)) et de la Commission des finances (FC).

Soumission de propositions à l'Assemblée

9. Afin de respecter le calendrier indiqué dans la règle 9 des Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI, toute proposition ou soumission y relative à examiner devra être soumise par les Etats membres, le Conseil ou le Secrétaire général au plus tard le 20 décembre 2019.

10. Toutes les soumissions relatives à l'Assemblée seront collationnées et traduites par le Secrétariat de l'OHI et seront mises à disposition des Etats membres en anglais et en français.

Lettres circulaires de l'Assemblée prévues

11. L'Annexe B contient une liste des lettres circulaires de l'Assemblée qu'il est prévu de publier ainsi que les échéances ciblées. Il est demandé aux Etats membres de respecter les dates limites de réponse afin d'assurer le meilleur déroulement possible des préparatifs de l'Assemblée.

Délégations et inscriptions des Etats membres

12. Il est très important que le Secrétariat de l'OHI soit informé le plus tôt possible du nombre et du nom des représentants qui participeront à l'Assemblée afin de faciliter la logistique et la configuration du lieu de l'Assemblée. L'inscription à l'Assemblée sera possible en ligne à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'au 15 mars 2020 via le site web de l'OHI (www.iho.int), dont la refonte est prévue le 21 juin 2019, à l'adresse :

(Accueil > L'Assemblée de l'OHI > A-2 > Inscription en ligne)

Les Etats membres sont invités à s'inscrire dans les meilleurs délais possibles.

13. Les Etats membres qui ne sont pas en mesure de s'inscrire en ligne peuvent transmettre la liste de leurs délégués, en précisant le nom du chef de délégation, au Secrétariat de l'OHI (par courriel : info@iho.int ou par télécopie : +377 93 10 81 40) au plus tard le 1^{er} mars 2020 à l'aide du formulaire d'inscription des délégués fourni en Annexe C ou du formulaire Excel qui sera disponible à l'adresse web mentionnée ci-dessus.

14. Veuillez noter que les dispositions en matière de passeports et de demandes de visas incombent à chaque délégué. Les formalités nécessaires doivent être finalisées avant le départ pour Monaco. Les délégués qui pourraient avoir besoin d'invitations personnalisées pour leur demande de visa peuvent prendre contact avec le Secrétariat de l'OHI. Le passage de la frontière entre la France et Monaco ne fait pas l'objet de formalités particulières, toutefois, un visa Schengen ou toute autre demande d'entrée valable est nécessaire pour entrer en France.

Réservation d'hôtel

15. Tous les participants doivent procéder eux-mêmes à leur réservation d'hôtel. Une liste d'hôtels situés dans les environs dans lesquels des délégués ont effectué des réservations par le passé est fournie en Annexe D. Des renseignements sont également disponibles sur le site web de l'OHI : www.icho.int et sur les sites web de réservation d'hôtel suivants : http://www.monte-carlo.mc/index-hotels_monaco-fr.html et www.booking.com.

16. Les chambres d'hôtel seront très recherchées, étant donné que d'autres manifestations auront lieu à Monaco en même temps que l'Assemblée. Les réservations devront par conséquent être effectuées bien avant l'Assemblée ; il est vivement recommandé aux Etats membres d'effectuer les réservations d'hôtel dès que possible. Les Etats membres qui souhaitent une assistance eu égard à leur réservation d'hôtel peuvent contacter Mme Lorène Chavagnas à l'adresse : info@icho.int ou par téléphone : +377 93 10 81 00.

Conclusion

17. L'Assemblée est l'organe décisionnel le plus important de l'OHI, et il est essentiel que tous les Etats membres de l'OHI y soient représentés afin d'examiner les propositions et les comptes rendus qui seront soumis et afin de rédiger et d'adopter les résolutions appropriées. Nous comptons sur votre présence à Monaco pour cet événement majeur en avril 2020.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion :

- Etats membres de l'OHI
- Président du Conseil de l'OHI
- Présidents des comités de l'OHI : IRCC, HSSC, FC
- Organisations / agences observatrices de l'OHI

Annexes :

- A. Programme provisoire de l'Assemblée
- B. Lettres circulaires de l'Assemblée prévues
- C. Formulaire d'inscription des délégués
- D. Renseignements sur les hôtels

PROGRAMME PROVISoire DE L'ASSEMBLEE

Note: tous les événements se dérouleront à l'Auditorium Rainier III sauf indication contraire

2^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Monaco, 21-24 avril 2020

	lundi 20 avril	toute la journée	Inscription des délégués
		après-midi	Réunion du comité restreint de la Commission des finances (Secrétariat de l'OHI) Réunion des chefs de délégation (Secrétariat de l'OHI)
Jour 1	mardi 21 avril	matin	Cérémonie d'ouverture Ouverture de l'exposition de l'industrie hydrographique et de l'exposition des Etats membres Photo officielle
		après-midi	Rapport du président du Conseil Rapport du Secrétaire général Programme de travail 1 : Propositions et questions thématiques
Jour 2	mercredi 22 avril	matin	Programme de travail 1: Propositions et questions thématiques (suite)
		après-midi	Programme de travail 2 : Propositions et questions thématiques
Jour 3	jeudi 23 avril	matin	Programme de travail 3 : Rapports des présidents des CHR, propositions et questions thématiques
		après-midi	Session spéciale pour le centenaire de l'OHI (IHO-100)
Jour 4	vendredi 24 avril	Matin	Election pour le poste de Directeur de l'OHI Rapport du comité restreint de la Commission des finances 2021-2023 Programme de travail et budget Clôture des expositions de l'industrie hydrographique et de l'exposition des Etats membres
		après-midi	Cérémonie de clôture

LETTRES CIRCULAIRES DE L'ASSEMBLEE PREVUES (LCA)

2^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Monaco, 21-24 avril 2020

Date limite de publication	ACL N°	TITRE	Date limite de réponse des EM
29/04/2019	01	Annonce et dispositions générales	15 mars 2020
03/05/2019	02	Appel à candidature à l'élection au poste de Directeur de l'OHI	10 avril 2020
Au fur et à mesure de la réception des réponses	02/bis	Nominations des candidats au poste de Directeur de l'OHI	
06/05/2019	03	Invitation des Etats membres à soumettre leurs propositions à l'Assemblée	20 décembre 2019
08/05/2019	04	Observateurs à la 2 ^{ème} session de l'Assemblée de l'OHI	20 juillet 2019
15/05/2019	05	Visites des bâtiments et réceptions	01 novembre 2019
17/06/2019	06	Invitation à l'exposition des Etats membres tenue du 21 au 24 avril 2020. Pour les EM, les dates limites sont les suivantes : - intention d'y participer : - formulaire descriptif : - réception au Secrétariat de l'OHI du matériel à exposer :	01 octobre 2019 01 février 2020 20 mars 2020
25/08/2019	07	Observateurs invités – (Réponses à la LCA 4) Soumission des listes finales en vue de leur approbation	30 octobre 2019
20/09/2019	08	Demande des chiffres de tonnage	01 décembre 2019
01/10/2019	09	Propositions soumises par les EM, le Conseil et le Secrétaire général. (Réponses à la LCA 3). Demande de commentaires et de propositions complémentaires	15 décembre 2019
18/10/2019	10	Solliciter des candidats pour la présidence de l'Assemblée	15 décembre 2019
20/10/2019	11	Exposition des Etats membres de l'OHI (Réponses à la LCA 6)	
10/11/2019	12	Approbation de la liste finale des observateurs (Réponses à la LCA 7)	
20/12/2019	13	Election du président de l'A-2 (Réponses à la LCA -10) (Vote)	20 février 2020
03/02/2020	14	Distribution des documents de l'Assemblée : - Proposition de programme de travail et de budget de l'OHI triennal pour la période 2021-2023 - Rapport des finances préliminaire pour la période 2018-2020 - Projet de plan stratégique révisé de l'OHI - Liste provisoire des candidats au poste de Directeur de l'OHI	
10/02/2020	15	Distribution des documents de l'Assemblée : - Ordre du jour et programme provisoires - Liste consolidée de propositions et de commentaires des EM (<i>Livre rouge</i>) - Rapports du président du Conseil et du Secrétaire général, - Liste provisoire des documents de l'Assemblée	
20 /02/2020	16	Distribution des documents de l'Assemblée : - Programme de l'Assemblée et ordre du jour provisoire actualisés - Table des tonnages, parts et voix - Liste provisoire des participants	
15/03/2020	17	Réponse à la LCA 15 – Election du président de la 1 ^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI (résultat du processus de vote)	
30/01/2020	18	Participation à l'exposition de l'industrie hydrographique	

10/04/2020	19	Liste finale des candidats au poste de Directeur de l'OHI	
------------	----	---	--

Annexe C à la LCA 1

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DELEGUES

(Uniquement pour les Etats membres qui sont dans l'incapacité de s'inscrire en ligne)

(A faire parvenir au Secrétariat de l'OHI avant le 1^{er} avril 2020)

2^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Monaco, 21-24 avril 2020

DELEGATION DE L'ETAT MEMBRE

PAYS : Organisation :
--

Chef de délégation ou membre	Grade ou titre	Prénom	Nom (Nom de famille) (1)	Personne(s) accompagnante (s)

(1) Souligner le nom usuel lorsque les noms sont doubles, comme dans le cas des pays hispanophones.

Soumis par : Grade ou titre : Prénom : Nom :

Coordonnées du contact :

Courriel :

Téléphone :

Télécopie :

INFORMATIONS RELATIVES AUX HOTELS2^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Monaco, 21-24 avril 2020

Hôtels – A MONACO ou à proximité**(les réservations devront être faites dans les meilleurs délais)**

HOTELS	Commentaires
NOVOTEL Monte-Carlo 16 Bld Princesse Charlotte MC Tél : 377 99 99 8300 Télécopie : 377 99 99 8310 Courriel : h5275@accor.com	***
Hôtel Ambassador 10 avenue prince Pierre MONACO Tél : 377 97979696 Télécopie : 377 97979699 dulce@ambassadormonaco.com	***
Hôtel de France 6 rue de la Turbie MONACO Tél 37793302464 Télécopie 37792161334 hoteldefrance@monaco.mc	**
Hôtel Miramar 1 JF Kennedy, MC 98000 MONACO Tél : 93308648 Télécopie : 93302633 reservation@miramarmonaco.com www.miramarmonaco.com	***
Hôtel Forum Place des Moneghetti, 06240 Beausoleil Tél : 33 4 93 789636 Télécopie : 33 4 93789638 Forumhotel2@wanadoo.fr info@forumhotel.net www.forumhotel.net	***

<p><u>Hôtel Olympia</u> 17 Bis Bd G.Leclerc, 06240 Beausoleil Tél : 33 4 93781270 Télécopie : 33 4 93418504 olympiahotel@hotmail.com</p>	***
<p><u>Hôtel CAPITOLE</u> 19 Bld General Leclerc, 06240 Beausoleil Tél : +33 493286565 Télécopie : +33 493286569 E-mail : info@hotel-capitole.fr</p>	***
<p><u>Hôtel Boeri</u> 29 Bld G.Leclerc, 06240 Beausoleil Tél : 33 4 93783810 Télécopie : 33 4 93419095</p>	**

Hôtels accessibles par autocar ou en train depuis Monaco



Hôtels dans MENTON

Trajet vers Monaco par l'autocar n°100 (45 minutes) ou en train (15 minutes)

Résidence Pierre et Vacances Les Rivages du Parc ***

Résidence Les Rivages du Parc
71 allée Louis Moreno,
06500 Menton
Tél : +33 8 91 70 10 08

Hôtel Princess et Richmond ***

617 promenade du Soleil,
06500 Menton
Tél : +33 4 93 35 80 20

HOTEL MEDITERRANEE ***

5 rue de la République
06500 MENTON
Tél : +33 4 92 41 81 81
Télécopie : +33 4 92 41 81 82
Courriel : info@hotel-med-menton.com
www.hotel-med-menton.com

**Hôtels à NICE (à proximité de la gare ferroviaire)
Trajet à Monaco en train - (15 minutes)**

Ibis Nice Centre Gare ***

14, avenue Thiers,
06000 NICE
Tél : +33 4 93 88 85 55

Kyriad Nice Gare ***

35 boulevard Raimbaldi,
06000 Nice
Tél : +33 4 92 17 39 39

Hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame ****

28 avenue Notre Dame,
06000 NICE
Tél : +33 4 93 13 36 36

Best Western Alba ***

41 avenue Jean Médecin,
06000 Nice
Tél : +33 4 93 88 02 88

**Hôtels à BEAULIEU SUR MER
(à proximité de la gare ferroviaire)
Trajet vers Monaco par l'autocar n° 100 (30 minutes)
ou par train (10 minutes)**

Hôtel Ibis Styles Beaulieu Sur Mer****

3 boulevard du Maréchal Joffre (Entrée de l'hôtel : rue Marius Maiffret),
06310 Beaulieu-sur-Mer
Tél : +33 4 93 01 12 15

Hôtel Frisia***

2 boulevard Eugène Gauthier,
06310 Beaulieu
Tél : +33 4 93 01 01 04

Hôtel le Havre Bleu**

29 boulevard du Maréchal Joffre,
06310 Beaulieu-sur-Mer
Tél : +33 4 93 01 01 40

Hôtel Carlton ****

7 avenue Edith Cavell,
06130 Beaulieu sur Mer
Tél : +33 4 93 01 44 70

Hôtels à VILLEFRANCHE SUR MER

Trajet vers Monaco par l'autocar n° 100 (40 minutes) ou en train (12 minutes)

Hôtel Provençal **

4 avenue du Maréchal Joffre,
06230 Villefranche-sur-Mer
Tél : +33 4 93 76 53 53

Hôtels à CAP d'AIL -

Trajet vers Monaco par l'autocar n° 100 (10 -15 minutes)

Edmonds Hôtel Brasserie

87 avenue du Trois Septembre,
06320 Cap-d'Ail
Tél : +33 4 93 78 01 01

Hôtel Miramar **

126 avenue du Trois Septembre,
06320 Cap-d'Ail
Tél : +33 4 93 78 06 60

Hôtel Normandy **

6 allée des Orangers,
06320 Cap-d'Ail
Tél : +33 4 93 78 77 77

Hôtel de Monaco ****

1 avenue Pierre Weck,
06320 Cap-d'Ail
Tél : +33 4 92 41 31 00

Hôtels in ROQUEBRUNE CAP MARTIN

**Trajet vers Monaco par l'autocar n° 100 (15 – 20 minutes)
ou en train (5 minutes)**

Résidence "Le Golfe Bleu"

5, Rue Georges Drin,
06190 Roquebrune-Cap-Martin
Tél : +33 4 92 10 45 00

Hôtel Regency **

98, avenue Jean Jaurès,
06190 Roquebrune-Cap-Martin, France
Tél : +33 4 93 35 00 91

<p align="center">Hôtel Victoria **** 7 promenade du Cap, 06190 Roquebrune-Cap-Martin Tél : +33 4 93 35 65 90</p>
<p align="center">Hôtel Reine D'Azur 29 promenade du Cap, 06190 Roquebrune-Cap-Martin Tél : +33 4 93 35 76 84</p>
<p align="center">Hôtel Alexandra *** 93 avenue Sir Winston Churchill, 06190 Roquebrune-Cap-Martin Tél : +33 4 93 35 65 45</p>

<p>APART HOTELS</p>
<p align="center">ADAGIO – Aparthotel : Palais Joséphine 2A avenue du Général de Gaulle 06240 Beausoleil Tél : +33 4 92 41 20 00 Télécopie : +33 4 92 41 20 01 Courriel : bsp@adagio-city.com www.adagio-city.com</p>
<p align="center">RESIDENCE PIERRE ET VACANCES 33 avenue du Général de Gaulle 06320 Cap-d'Ail Tél : +33 4 93 41 73 00 Télécopie : +33 4 93 41 74 77 Courriel : cpc@pierreetvacances.com www.pierre-vacances.com</p>
<p align="center">ADAGIO – Aparthotel : Monte Cristo 2A rue des Martyrs de la Résistance 06240 Beausoleil Tél : +33 4 92 10 52 50 Télécopie : +33 4 93 37 18 75 Courriel : mcl@adagio-city.com www.adagio-city.com</p>